



COMPTE RENDU SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2009

Excusée : Anaïck FERRAND

Extension du réseau EU pour la desserte de l'EHPAD – Contrat de maîtrise d'œuvre

Une consultation a été effectuée pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du réseau Eaux Usées pour la desserte de l'EHPAD. Deux entreprises ont répondu. Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition la moins disante, à savoir, la société EGUIMOS pour un montant de 6369.25 € HT.

Restauration Scolaire Municipal. Choix d'une société de restauration

Monsieur le Maire rappelle que le contrat conclu avec la société ANSAMBLE (Breiz Restauration) arrive à échéance le 31.12.2009. Un avis d'appel à la concurrence a été publié dans la presse et trois entreprises ont fait parvenir leurs offres à la Mairie. Après ouverture des plis par la commission d'appel d'offres, un groupe de travail composé de membres de la commission d'appel d'offres et de la commission restaurant scolaire a procédé à l'analyse des offres en tenant compte des critères suivants et de leur pondération à savoir :

- La qualité : 40%
- L'innovation : 15 %
- Le prix : 30 %
- Les références de l'entreprise : 15%

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission d'appel d'offres et du groupe de travail décide de retenir la proposition d'ANSAMBLE (prestataire intervenant à ce jour) pour une durée de 2 ans. Celle-ci répond le mieux aux critères du cahier des charges et propose le meilleur rapport qualité - prix - innovation – référence.

Installations classées pour la protection de l'environnement : Avis d'enquête publique

La Préfecture a ouvert une enquête publique d'une durée de 1 mois (du 7 décembre 2009 au 15 janvier 2010) sur le dossier présenté par la société SAS CARGILL de Redon en vue d'une régularisation administrative et d'une extension de son plan d'épandage. La commune de Pléchatel est concernée par la parcelle située au lieu-dit « La Vallée Ste Méline » en limite de Bain de Bretagne. Après étude des différentes informations communiquées par la société SAS CARGILL, le Conseil Municipal donne à la majorité (17 voix pour et 1 abstention) un avis favorable au dossier.

Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) - Renouvellement de la convention

La convention conclue pour trois ans avec l'Etat pourtant sur la mission ATESAT réalisée par la Direction Départementale de l'Équipement arrive à échéance le 31 décembre prochain, le Conseil Municipal accepte son renouvellement. Celle-ci est applicable un an à compter du 1^{er} janvier 2010 et reconductible en 2011 et 2012 dans la mesure où la Commune reste éligible. Le montant de cette prestation annuelle s'élève à 2210.45 €.

Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelles AB 56, d'une superficie de 214m², située Le Bourg, AB 57 de 135 m² et AB 58 de 98 m², situées rue de la Fontaine
- Parcelle ZC 31, d'une superficie de 631 m², située rue de la Bouessière.